



CONTRAT DE SAILLIE | IAF sur place

Saison de monte 2021

IRON MAN DE FAVRAY

Réservé administration

Génétiqu'Anglo

VENDEUR

Génétiqu'Anglo
34b Avenue Général de Gaulle
47000 AGEN
05 24 31 50 59
06 72 12 27 71 – 06 82 41 22 50
genetiqu.anglo@gmail.com
www.genetiqu-anglo.fr

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

ACHETEUR

JUMENT

NOM _____
N° SIRE _____
Née le _____
Race _____
Robe _____
Père _____
Mère _____

Nom du haras

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

CENTRE DE MISE EN PLACE

ELEVAGE DU ROUET

LA FOSSE

50240 Saint Aubin de Terregatte

Yannick Fardin

02 33 48 69 87 - 06 08 30 04 75

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

Frais techniques	240€ TTC			
1 ^{ere} Fraction - Réservation	0€ TTC			
2 nd Fraction - Solde au PV	550€ TTC			

Les frais techniques de la semence sont réglés ce jour par chèque joint au contrat. Un chèque de caution est établi ce jour pour la deuxième partie du paiement et remis au vendeur qui s'engage à l'encaisser que lorsque la condition retenue ci-dessus a été réalisée. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations avec de la semence fraîche. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

Le Prix de la saillie comprend la semence fraîche mais ne comprend pas : les frais d'acheminement au centre de mise en place de la semence fraîche, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ...

L'étalon mentionné ci-dessus est agréé pour produire en : SF.

Fait en deux exemplaires à _____, le ____/____/____

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)